

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Appel d'offres ouvert

en application des articles L.2124-2 et R.2124-2
du code de la commande publique

OBJET DU MARCHÉ

Fourniture de matériaux de carrière et de bois
pour l'école de gendarmerie de Tulle (19)

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 13 pages numérotées de 1 à 7

Commandement des écoles
de la Gendarmerie Nationale
Groupement de Soutien Opérationnel des Écoles
Bureau budget et administration
2 rue Toufaire
BP 90050
17302 ROCHEFORT CEDEX
Tél : 05.46.88.33.01
smc.bba.cegn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

ARTICLE 1- PRESENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	3
1.1 Matériaux de construction.....	3
1.2- Ouvrage préfabriqué ou à assembler.....	3
ARTICLE 2. - DOCUMENTS.....	3
2.1- Documents techniques applicables au marché sont :.....	3
2.2- Pièces à fournir et opérations à réaliser à la réception des prestations.....	3
ARTICLE 3. - VÉRIFICATIONS ET GARANTIES.....	3
ARTICLE 4. - MODE DE MÈTRE.....	3
ARTICLE 5.- PRÉVENTION INCENDIE.....	4
ARTICLE 6.- NETTOYAGE ET PROTECTION DES OUVRAGES.....	4
ARTICLE 7. - LISTE DES PRODUITS DES MATÉRIAUX DE CARRIÈRE ET DE CONSTRUCTION.....	4
7.1 Dispositions relatives aux fournitures et livraisons de matériaux de carrière et de construction.....	4
7.2 Horaires de livraison.....	5
7.3 Descriptif techniques des matériaux de carrière et de construction.....	5
PRODUITS 1. FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIAUX DE CARRIÈRE.....	5
PRODUITS 2. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FERRONNERIE.....	5
PRODUITS 3. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE BETON ET PETITS ACCESSOIRES.....	5
PRODUITS 4. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS TRAVAUX PUBLICS.....	5
PRODUITS 5. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE QUINCAILLERIE.....	5
PRODUITS 6. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURE BOIS.....	5
ARTICLE 9. - FOURNITURE D'OUVRAGES PREFABRIQUES EN BA.....	5
9.1 Dispositions relatives aux fournitures et livraisons d'ouvrage béton armé (BA).....	5
PRODUITS 1. – BLOCS BETON.....	6
PRODUITS 2. – CUNETTE FOND DE FOSSÉ.....	6

ARTICLE 1- PRESENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ont pour objet de définir les prescriptions techniques relatives à la fourniture, au transport, au déchargement :

- de matériaux de carrière et de bois,
- d'ouvrage en béton armé.

Ces prestations sont à réaliser sur l'emprise de l'école de Tulle.

1.1 Matériaux de construction

- Matériaux de carrière,
- Matériaux de ferronnerie,
- Fourniture de béton et d'accessoires,
- Fourniture de produit « travaux publics »,
- Fourniture de quincaillerie,
- Fourniture bois.

Une fiche produit pour chaque type de matériau de carrière devra être fournie dans le mémoire technique pour la consultation (granulométrie, différents lieux de provenance de carrière)

1.2- Ouvrage préfabriqué ou à assembler

Ouvrage béton :

Il s'agit de bloc béton de 160x100x80 cm avec crochet Artéon.

Une fiche produit pour chaque matériau devra être fournie dans le mémoire technique pour la consultation.

En cas d'oubli ou d'imprécision dans les documents remis par le maître d'œuvre, il appartient à l'entrepreneur de signaler ces éléments afin d'en permettre la rectification avant l'exécution des prestations.

ARTICLE 2. - DOCUMENTS

2.1- Documents techniques applicables au marché sont :

- Les documents énoncés dans le CCAP (article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE).
- Les normes et règlements applicables au moment de la réalisation des prestations

2.2- Pièces à fournir et opérations à réaliser à la réception des prestations.

Au début de chaque prestation seront fournies les fiches et références des produits utilisés.

ARTICLE 3. - VÉRIFICATIONS ET GARANTIES

Se référer aux articles 7 et 17 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du dossier.

ARTICLE 4. - MODE DE MÈTRE

- La tonne (t) correspond au poids réel livré (bons de livraison) calculé à 3 décimales.
- Le mètre carré (m²) correspond à la surface réelle en œuvre calculée à 2 décimales.

- Le mètre cube (m³) correspond au volume réel en œuvre calculé à 3 décimales.
- Le mètre linéaire (ml) correspond au développé réel en œuvre dans l'axe de l'ouvrage calculé à 2 décimales.
- L'unité (U) est comptée à la pièce.

ARTICLE 5.- PRÉVENTION INCENDIE

L'entrepreneur titulaire du présent marché devra assurer à ses frais et sous sa responsabilité les mesures de protection contre l'incendie.

Elles comportent à minima la présence obligatoire sur ses lieux de livraison :

- D'un extincteur efficace contre les feux pouvant être provoqués par les matériels, engins, véhicules employés.
- D'un extincteur sur chacun des véhicules ou engins à moteur thermique de son entreprise et/ou relevant de sa responsabilité.

ARTICLE 6.- NETTOYAGE ET PROTECTION DES OUVRAGES

Le titulaire du présent marché est responsable de la qualité des matériaux et décorum, livrés par ses soins, jusqu'à leur admission.

Le nettoyage final avant admission comportera :

- L'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place pour le transport, ainsi que le nettoyage des ouvrages qui étaient protégés.
- Le nettoyage des abords et éventuellement de la voie publique, ainsi que la remise en état des lieux en fin de chantier (de livraison).

L'entrepreneur titulaire du présent marché assure :

- La protection des surfaces susceptibles d'être tachées ou attaquées par les produits qu'il utilise.
- Les mesures nécessaires pour protéger le personnel travaillant ou résidant à proximité du chantier.

ARTICLE 7. – LISTE DES PRODUITS DES MATÉRIAUX DE CARRIÈRE ET DE CONSTRUCTION

7.1 Dispositions relatives aux fournitures et livraisons de matériaux de carrière et de construction

Toutes les prestations objet du présent marché, seront exécutées après notification d'un bon de commande.

- Le déchargement des matériaux devra se faire sur les emplacements définis par le maître d'œuvre ou par le responsable des infra tirs.
- Le lieu de livraison est l'école de gendarmerie de Tulle mais sur site, les camions seront dirigés sur le lieu de livraison définitif (zone de stockage ou sur le chantier directement).
- L'entrepreneur titulaire du présent marché devra prendre compte la nature du terrain par tous les temps et prévoir les moyens de transport adéquats.
- Le délai de livraison après réception du bon de commande sera au maximum de six (6) jours ouvrables ou en fonction des délais contractuels mentionnés dans le mémoire technique remis par l'entreprise titulaire du marché (en fonction du plus contraignant).
- Des pénalités pourront s'appliquer en cas de retard de remise de devis ou de retard de

livraison, voir article 15 du CCAP.

Nota 1 : Ces différents points de livraison et la zone de chantier seront reconnus avec le maître d'œuvre lors d'une visite avec le titulaire du marché après la notification du marché. A cette occasion, des plans de l'école pourront être remis, ils seront alors en diffusion restreinte.

Nota 2 : Aucun outillage, ni équipement de manutention appartenant à la gendarmerie ou au MINARM ne pourront être mis à la disposition du titulaire qui devra donc y pourvoir dans le cadre des commandes qui lui seront passées.

7.2 Horaires de livraison

Les horaires de livraison notamment pour les matériaux de carrière devront être adaptables en fonction du chantier. De ce fait les livraisons devront pouvoir s'effectuer pendant la saison estivale (juillet et août), entre 8h et 19h pendant la semaine, et le samedi.

Une première livraison devra être effectuée avant le début du chantier, à savoir, première semaine de juillet (annexe 1).

Pour le reste des matériaux ils seront livrés au fil du chantier en fonction de l'avancée des travaux. Ils seront donc livrés en plusieurs fois (annexe 1).

7.3 Descriptif techniques des matériaux de carrière et de construction

PRODUITS 1. FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIAUX DE CARRIÈRE

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux décrits dans l'annexe 2

PRODUITS 2. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FERRONNERIE

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux décrits dans l'annexe 2

PRODUITS 3. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE BETON ET PETITS ACCESSOIRES

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux décrits dans l'annexe 2

PRODUITS 4. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS TRAVAUX PUBLICS

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux suivants décrits dans l'annexe 2 ainsi que l'annexe 3

PRODUITS 5. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE QUINCAILLERIE

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux décrits dans l'annexe 2

PRODUITS 6. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURE BOIS

L'entreprise prévoira la fourniture de matériaux décrits dans l'annexe 2

ARTICLE 9. - FOURNITURE D'OUVRAGES PREFABRIQUES EN BA

9.1 Dispositions relatives aux fournitures et livraisons d'ouvrage béton armé (BA)

Toutes les prestations objet du présent marché, seront exécutées après notification de bons de commande.

- Pour l'élaboration du bon de commande une demande de devis sera réalisée.
Pour une remise de devis classique, le délai sera de 5 jours ouvrables.
- Le déchargement des ouvrages béton armé devra se faire sur les emplacements définis par le maître d'œuvre ou par le responsable de la SIL.
- Le lieu de livraison pourra se faire sur zone de stockage, bord de route ou champ de tir. Le camion devra utiliser des routes départementales, itinéraires militaires ou pistes carrossées. L'entrepreneur titulaire du présent marché devra prendre en compte la

nature du terrain par tous les temps et prévoir les moyens de transport adéquats. **Lors de la visite des lieux, des plans de l'école pourront être remis, ils seront alors en diffusion restreinte.**

- Le délai de livraison après réception du bon de commande sera au maximum de quinze (15) jours ouvrables. Des pénalités pourront s'appliquer en cas de retard de livraison, conformément à l'article 15 du CCAP.

Nota : Ces différents points de livraison et la zone de chantier seront reconnus avec le maître d'œuvre lors de la visite pour la consultation.

Les aciers et béton employés seront conformes aux exigences de l'eurocode 2 et aux normes en vigueur. Le béton employé devra être issu de centrale à béton homologué (pas de béton « de chantier »). Une finition lisse du béton sera exigée. Une fiche détaillant les caractéristiques techniques, précisant le poids des ouvrages sera fournie.

Il sera fourni les accessoires de manutention et de pose adaptés (anneaux de levages) pour permettre de pouvoir déplacer les matériaux à notre convenance en toute sécurité.

PRODUITS 1. – BLOCS BETON

Caractéristiques : voir ci-dessous (les unités dans le présent document sont exprimées en centimètres). Les emplacements des axes de levage (à titre indicatif dans les coupes de principes ci-dessous) peuvent être adaptés en fonction des calculs d'inertie sur les ouvrages.

L'ouvrage sera disposé à plat sur sa plus grande longueur.

Photos de principe :



PRODUITS 2. – CUNETTE FOND DE FOSSÉ

Caractéristiques : voir ci-dessous (les unités dans le présent document sont exprimées en centimètres). Les emplacements des axes de levage (à titre indicatif dans les coupes de principes ci-dessous) peuvent être adaptés en fonction des calculs d'inertie sur les ouvrages.

L'ouvrage sera disposé à plat sur sa plus grande longueur.

Photos de principe :

